



Pour une sécurité optimale
en cas d'accident

ASSURA

previsia

Previsia Plus/Previsia Maxi

Prestations	Couvertures
Frais de guérison et frais divers	Couverture en division privée en cas d'hospitalisation dans le monde entier .
Frais de guérison	
Frais de médecine alternative	Couverture des soins prodigués par un thérapeute membre d'une association professionnelle reconnue.
Soins à domicile	Jusqu'à Fr. 300.– par jour, si ordonnés par un médecin et prodigués par un service officiel d'assistance médicale.
Cures et séjours de convalescence	Les traitements ordonnés médicalement sont pris en charge sans limite. Frais pour séjour et pension jusqu'à Fr. 200.– par jour mais au maximum Fr. 6'000.– par cas.
Traitement dentaire	Les traitements appliqués ou ordonnés par un dentiste sont pris en charge. Pour les mineurs, prise en charge des traitements provisoires et définitifs, ces derniers devant intervenir avant l'âge de 22 ans révolus.
Intervention de chirurgie esthétique	Jusqu'à concurrence de Fr. 60'000.– par cas, lorsque l'intervention est nécessaire à la suite de l'accident.
Frais divers	
Aide de ménage fournie par un service d'assistance	Jusqu'à Fr. 80.– par jour mais au maximum Fr. 6'000.– par cas en cas d'incapacité de travail d'au moins 50% attestée par un médecin.
Moyens auxiliaires	Première acquisition de prothèses, lunettes, appareils acoustiques et moyens auxiliaires orthopédiques. Frais de réparation ou de remplacement si endommagés ou détruits. Frais de location de mobilier de malade.
Frais de recherche, sauvetage et récupération	Jusqu'à concurrence de Fr. 60'000.– par cas.
Frais de transport	Couverts si médicalement nécessaires.
Frais de transport de la dépouille mortelle	Prise en charge du transport jusqu'au lieu du domicile suisse ainsi que des frais de formalités officielles et administratives.
Domages matériels	Jusqu'à Fr. 6'000.– par cas. Prise en charge des dépenses pour nettoyage, réparation ou remplacement (valeur à neuf) d'habits ou autres effets personnels. Prise en charge des frais de nettoyage de véhicule ou autres objets appartenant à des personnes privées qui se sont occupées du sauvetage et du transport du blessé.
Prestations supplémentaires en cas d'accident à l'étranger	Si l'assuré est hospitalisé à l'étranger et qu'il ne peut pas être rapatrié, prise en charge des frais supplémentaires pour: La prolongation du séjour de membres de la famille, respectivement de personnes qui accompagnent l'assuré au lieu d'hospitalisation. Le voyage d'un membre de la famille proche de l'assuré (conjoint, père/mère, frère/sœur, fils/fille ou concubin/e) jusqu'au lieu d'hospitalisation lorsque celle-ci dure plus de 7 jours.

Prestations	Couvertures
Plus particulièrement pour les enfants	
Frais de garde d'enfants jusqu'à 15 ans	Jusqu'à Fr. 80.– par jour mais au maximum Fr. 6'000.– par cas, en cas d'hospitalisation d'une personne adulte.
Frais d'accompagnement lors d'un séjour hospitalier de l'assuré	Jusqu'à Fr. 100.– par nuitée mais au maximum Fr. 3'000.– par cas. Cette prestation est garantie pour l'accompagnement d'un enfant par un adulte ou pour un enfant de moins de 5 ans qui doit rester auprès de sa mère hospitalisée.
Surveillance à domicile des enfants	Prise en charge, pendant 6 mois, des dépenses pour les services d'un surveillant fourni par un organisme officiel si l'enfant est soigné à domicile.
Frais d'assistance scolaire par une personne qualifiée	Fr. 50.– par jour, mais au maximum Fr. 3'000.– par année civile, si l'assuré n'est pas en mesure de suivre le programme scolaire pendant un mois.
Allocation journalière en cas d'incapacité de travail	Durée du droit aux prestations: 720 jours Possibilités de délai d'attente: Previsia Plus: 3, 14, 30 et 60 jours Previsia Maxi: 0, 3, 7, 14, 30, 60, 90 et 180 jours
Allocation journalière en cas d'hospitalisation	Allocation convenue versée pendant la durée de l'hospitalisation, mais au maximum pendant 5 ans. 50% de l'allocation convenue pendant 180 jours en cas de soins à domicile, si prodigués par un service d'assistance médicale et si, de ce fait, le séjour à l'hôpital est raccourci ou évité. 50% de l'allocation convenue pendant 4 semaines au maximum en cas de séjour de convalescence. Allocation doublée en cas d'accident à l'étranger ou d'hospitalisation simultanée de l'assuré et de son conjoint à la suite du même accident.

Dispositions générales

Assura SA renonce au droit que lui confère la loi de réduire ses prestations en cas de faute grave.

Personnes assurables:

- Les adultes de 19 à 65 ans.
- Les enfants jusqu'à 18 ans.
- Les adultes de 66 à 75 ans ne peuvent bénéficier d'une couverture **Previsia Plus** ou **Previsia Maxi** que s'ils sont au bénéfice d'autres couvertures d'assurance auprès d'Assura, respectivement Assura SA.

Important

Les franchises et participations portées en compte selon la LAMal, LAA, LAI et LAM ne sont pas indemnisées. Les réductions des prestations selon la LAA ne sont pas compensées.

Réductions sur la prime d'assurance:

Paiement annuel	rabais de 2%
Paiement semestriel	rabais de 1%

La prime minimale annuelle par contrat dans le cas où seule une assurance **Previsia Plus** ou **Previsia Maxi** est conclue auprès d'Assura SA est de:

- Fr. 100.– pour les assurances des adultes
- Fr. 50.– pour les assurances des enfants



Assurances en cas d'accident, avec couverture complète

Capital pour décès ou invalidité, dommage économique, frais de guérison et perte de gain, valable dans le monde entier.

Previsia Plus

Couverture selon des variantes fixes suivantes:

Variantes adultes	1	2	3	4	5
Décès	Fr. 20'000.–	Fr. 5'000.–	Fr. 30'000.–	Fr. 50'000.–	Fr. 10'000.–
Capital d'invalidité progressif	Fr. 100'000.–	Fr. 100'000.–	Fr. 60'000.–	Fr. 100'000.–	Fr. 20'000.–
Allocation d'hospitalisation	Fr. 30.– par jour	Fr. 20.– par jour	Fr. 30.– par jour	Fr. 30.– par jour	Fr. 10.– par jour
Indemnités journalières	Fr. 10.– à Fr. 60.–	Fr. 10.– à Fr. 40.–	Fr. 10.– à Fr. 40.–	Fr. 10.– à Fr. 60.–	Fr. 10.– à Fr. 20.–
Frais de guérison et frais divers (facultatif)	En complément à la LAMal, LAA, LAI et LAM, sans limite de durée, détails présentés en page centrale				

Variantes enfants	6	7	8	9	10	16	17
Décès	Fr. 5'000.–	Fr. 3'000.–	Fr. 3'000.–	Fr. 3'000.–	Fr. 3'000.–	Fr. 10'000.–	Fr. 10'000.–
Capital d'invalidité progressif	Fr. 150'000.–	Fr. 100'000.–	Fr. 75'000.–	Fr. 50'000.–	Fr. 30'000.–	Fr. 200'000.–	Fr. 250'000.–
Allocation d'hospitalisation	Fr. 10.– par jour	Fr. 10.– par jour	Fr. 10.– par jour	Fr. 10.– par jour	Fr. 10.– par jour	Fr. 10.– par jour	Fr. 10.– par jour
Frais de guérison et frais divers (facultatif)	En complément à la LAMal, LAA, LAI et LAM, sans limite de durée, détails présentés en page centrale						

Previsia Maxi

Possibilité de choisir librement le montant des prestations suivantes :

Décès	de Fr. 10'000.–	jusqu'à Fr. 300'000.–
Capital d'invalidité progressif	de Fr. 20'000.–	jusqu'à Fr. 400'000.–
Allocation d'hospitalisation	de Fr. 10.– par jour	jusqu'à Fr. 100.– par jour
Indemnités journalières	de Fr. 10.– par jour	jusqu'à Fr. 200.– par jour
Frais de guérison et frais divers	En complément à la LAMal, LAA, LAI et LAM, sans limite de durée, détails présentés en page centrale	

N.B.:

- Les capitaux d'invalidité progressent jusqu'à 350% au delà de 25% d'invalidité
- Ces couvertures sont valables dans le monde entier

Ce document est établi sous réserve de modifications. Les conditions générales et spéciales d'assurance déterminent le droit aux prestations

0842 277 872 (0842 ASSURA) Max Fr. 0.11/min

www.assura.ch